

voyant venir à lui, "se leva pour aller à sa rencontre, la salua d'une inclination respectueuse et la fit asseoir sur un trône, à la droite de son propre trône."

Cette formule "Marie est assise à la droite de son Fils" signifie donc qu'elle participe immuablement à tous ses biens, à sa béatitude, à sa grandeur, à sa puissance.

Le Christ, selon St Paul "étant la splendeur de la gloire paternelle et l'image de sa substance... est assis au plus haut des cieux, à la droite de sa majesté." Cela veut dire que le Christ a des titres *incommunicables*, à cette session à la droite de son Père.

Ainsi, toute proportion gardée, la session de Marie à la droite de son Fils est le privilège singulier de la Mère de Dieu. Elle occupe un rang à part, une place à part où personne ne peut-être admis.

Aussi les Saints Pères décernent-ils à Marie des titres qui ne conviennent qu'à elle.

Selon St Ephrem elle est "la Reine de tous les êtres, notre très glorieuse Dame, celle dont nous sommes tous les serviteurs et les clients; le *sceptre* qui commande à tous."

D'après St Taraise, elle est "la Reine de l'universalité des choses," et, selon St Jean Damascène, son *Assomption* glorieuse "la fait entrer en possession des biens de son fils, afin de recevoir les hommages de toute créature... car le fils a soumis à sa mère tous les êtres créés."

Elle est donc *Reine Unique*.

Elle seule ne relève d'aucun autre pouvoir que de l'empire de Dieu, et ceux de nos lecteurs qui nous ont suivi dès le commencement de cette étude comprennent bien que la cause en est dans son privilège de la *Maternité divine*.

Servons donc Marie comme notre *Reine*. Un de nos bonheurs dans le ciel sera de s'approcher de son trône, avec ceux que nous aimons, avec les âmes que nous aurons sauvées, pour lui offrir l'hommage de notre amour à Elle et à son Fils bien-aimé, le Christ Jésus.